

Être en relation avec les Aidants Familiaux

Être bénévole auprès d'une personne âgée, c'est un engagement réciproque dans une relation singulière. C'est entrer dans le cercle familial de la personne. C'est aussi se confronter, rencontrer d'autres membres de ce cercle, tel que les amis, la famille... Quels sont les enjeux d'une telle rencontre ? Quelle conduite à tenir face à des situations particulières ? Voici quelques éléments de réponse...

(Source : APSPI - Association de Promotion des Soins Psychiques en Institution / Catherine Fourques - Psychologue clinicienne).

Bénévole, une position particulière

Le visiteur bénévole entre dans le fil de la vie du bénéficiaire à un certain moment, « il prend le train en marche ».

- Bien expliquer les raisons de la venue, et le cadre des interventions en précisant les limites.
- Insister sur la possibilité, pour le bénéficiaire, comme pour le bénévole, de refuser les visites (la réciprocité).
- Conserver une position adéquate : ni trop, ni trop peu.
- Garder en tête que c'est le bénéficiaire qui guide l'intervention et pas l'inverse.

Rôles du bénévole

Les rôles et missions du bénévole sont clairement définis par le cadre de l'intervention, s'y référer, se l'approprier afin que ce soit le plus clair possible pour le bénévole comme pour le bénéficiaire. D'où l'intérêt d'une formation, d'avoir un référent, une personne ressource à qui s'adresser si besoin. Voyons ce qu'est et n'est pas le bénévole...

Ce que peut être le bénévole

- Objet de confiance, car non lié affectivement parlant.
- Personne ressource auprès de la famille (conjoint) pour offrir un temps de répit surtout lorsqu'il y a une dépendance, un handicap.
- Une personne qui informe sur les droits et possibilités d'aide de la CMCAS pour le bénéficiaire.
- Une potentielle ouverture sur le monde extérieur / support de socialisation.

Ce que n'est pas le bénévole :

- Une personne de la famille : la relation avec la personne ne se substitue pas à celle de la famille.
→ ATTENTION à la bonne distance
- Le bénévole n'est pas le coordonnateur des soins/de l'actualité de la personne.
→ ATTENTION au risque de toute puissance

Du point de vue de la famille

Le bénévole peut être vu par la famille de manière plus ou moins négative, comme :

- Un rival (culpabilité de la famille)
- Un intrus (opposition, « agressivité »),
- Un surveillant (attention à la position « moi, je sais »)

Le bénévole peut aussi être vu de manière plus positive, comme :

- Un réconfort
- Un soutien
- Une personne ressource pour écouter, parler, partager

Cas particuliers

Témoin de situation

Vous pouvez être témoin d'une situation, d'une relation familiale/amicale/de voisinage, non satisfaisante pour le·la bénéficiaire visité·e :

- Observer, rester neutre et objectif, transmettre l'information, le questionnement, la réflexion au référent de façon factuelle pour éviter une subjectivité, une prise de position.
- Le rôle du visiteur est de transmettre/signaler, pas de juger de la qualité de cet acte ou relation 1^{er} maillon de la chaîne de réflexion.

Vous connaissez le bénéficiaire

Le cas particulier où vous visitez quelqu'un que vous avez connu (un collègue/hiérarchie...):

- Pensez bien au cadre de la rencontre, l'intervention est-elle envisageable ?
- Réservez-vous un temps de réflexion, de discussion avec les autres bénévoles et le référent, et autorisez-vous à refuser.



Nous ne faisons jamais table rase du passé.

Nous ne faisons pas abstraction de la relation, de l'histoire que vous avez pu avoir avec cette personne.

Il y a des enjeux psychologiques du côté du bénévole comme celui du bénéficiaire.

Exemples

Exemple n°1

Le conjoint de Madame Suzanne demande aux bénéficiaires de rester auprès de son épouse le temps de faire une course de 5 min. Quelle réponse apportez-vous ?

→ Rappeler le cadre et les limites de votre intervention (créer du lien social, identifier des situations requérant des aides, faire connaître les activités proposées...). En cas de problème, vous engagez votre responsabilité civile, voire votre responsabilité pénale. Par contre, cela pose la question sur la capacité de la bénéficiaire à rester seule. Transmettre vos interrogations et constatations aux référant de la SLVie et/ou à la Commission Santé Solidarité et/ou aux professionnel.le.es de l'ASS.

Exemple n°2

Monsieur Louis vous demande avant de venir le visiter de lui ramener du pain. Il vous assure de remboursement, voire du dédommagement de la course. La boulangerie est sur votre route. Que faites-vous ?

→ Rappeler le cadre et les limites de votre intervention. Ce que n'est pas le bénévole : une aide à domicile. Ce n'est pas dans les prérogatives du rôle du bénévole du Réseau Solidaire : reprendre votre rôle et la mission que vous confie la CMCAS.